

Conditions générales de vente

Modalités

Le système de billetterie de Nebia · Bienne spectaculaire (Secutix) vous permet de choisir, d'acheter et d'imprimer vos places en temps réel.

Vous disposez de 20 minutes à partir de la sélection des places pour valider votre achat. Au-delà de ce temps, les places sont remises en vente automatiquement.

Le paiement s'effectue par carte bancaire ou twint en francs suisses, par transaction sécurisée (vous pouvez vérifier qu'un cadenas apparaît dans la barre d'état de votre navigateur).

Votre commande, une fois payée, est alors ferme et définitive.

Vous pourrez imprimer vos billets en tout temps depuis votre compte personnel en ligne si vous avez choisi le mode de livraison électronique (e-ticket). Vous recevrez vos billets par la poste si vous avez choisi la livraison par courrier (frais d'envoi CHF 5.-).

La personne en possession d'un billet à tarif réduit devra impérativement se munir d'une pièce de légitimation correspondant au tarif applicable (carte spectaculaire, carte demi-tarif, CarteCulture, carte d'étudiant, AG Culturel etc.) et la présenter spontanément avec son billet à l'entrée de la salle.

Conditions de vente

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les transactions effectuées via la billetterie de Nebia · Bienne spectaculaire (Secutix) à compter du 1er juillet 2018. Ces conditions générales peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La confirmation de la réservation par le ou la client.e et le règlement des places implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Validité du billet

Chaque billet – qu'il soit sous forme électronique (e-ticket pdf), mobile ticket, ou papier – est doté d'un code-barres et donne accès à une seule personne au spectacle et à la date indiqués. Le billet est contrôlé à l'entrée de la salle et seule la première personne à présenter ce billet est admise à entrer. Toute autre copie de billet sera refusée. Nebia · Bienne spectaculaire n'est en aucun cas responsable de la reproduction illicite de billets. Toute revente de billet à un prix supérieur est formellement interdite.

Les billets sont transmissibles, dans la limite du tarif applicable. Si le ou la détenteur.ice du billet bénéficie d'une réduction moindre que celle indiquée sur le billet, il est prié de l'annoncer au guichet du théâtre et de payer la différence.

Abonnements

La carte spectaculaire, le demi-tarif et l'AGculturel donnent droit à un seul billet par spectacle au tarif réduit correspondant, dans la limite des places disponibles au moment de la réservation du billet. L'accès à chaque spectacle n'est donc garanti que dans la limite des places disponibles.

La carte spectaculaire est transmissible.

En cas d'impossibilité pour l'abonné.e d'assister au spectacle pour lequel il ou elle a réservé une place, il est fortement souhaitable que la billetterie et/ou l'administration de Nebia · Bienne spectaculaire soient prévenues afin de pouvoir libérer la place inoccupée.

Retard et empêchement

Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur le billet. En cas de retard, les places achetées ne sont plus garanties.

Par respect pour les artistes et pour le public, une fois le spectacle commencé, l'accès à la salle n'est autorisé qu'à un moment et à un emplacement opportun. Selon le spectacle, l'accès peut être refusé.

En cas de retard ou d'empêchement du spectateur.rice, le billet n'est pas remboursé.

Il peut être échangé contre un billet de valeur équivalente pour un autre spectacle de la saison, pour autant que la billetterie ou l'administration de Nebia · Bienne spectaculaire ait été prévenue de l'empêchement au moins deux heures avant le début du spectacle. Des frais d'échanges seront facturés CHF 5.- par billet.

Annulation

Seule une annulation du spectacle du fait de l'organisateur.ice donne droit à un remboursement, si la date ne peut être reportée et que le ou la client.e ne peut être satisfait par un échange de billets pour un autre spectacle.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié du spectacle les billets ne sont ni échangés, ni remboursés.

Nous n'acceptons aucune annulation après paiement des places par le ou la client.e. En matière de spectacle, la jurisprudence considère que le rapport qui s'établit entre le théâtre qui annonce un spectacle, indique le prix des places et l'heure de représentation et le public qui achète un billet, quel que soit ensuite le mode de paiement (espèces, chèque, carte de crédit, mandat), est un rapport contractuel. Dans ces conditions, ce n'est que si l'entreprise de spectacle ne remplit pas son obligation que le ou la spectateur.rice peut demander le remboursement ou contester le contrat.

Réclamations, litiges

Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation.

Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle. D'autre part, nous nous réservons le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure nous y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, pandémie, grèves, incendie, dégât d'eau, maladie d'un ou une interprète, etc. Dans une telle hypothèse nous nous efforcerions de proposer une date de représentation alternative.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages quelle qu'en soit la nature qui serait susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs.rices. Les spectateurs.rices sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence.

Mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite sont priées de s'annoncer auprès de la billetterie de Nebia · Bienne spectaculaire avant leur venue afin d'assurer au mieux leur confort.

L'accès à Nebia (Rue Thomas-Wyttenbach 4) est adapté aux personnes à mobilité réduite. L'accès à Nebia poche (Rue Haute 1) n'est par contre pas adapté.

Interdiction d'enregistrement

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer le spectacle.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant la représentation.

Protection des données

La déclaration de confidentialité est disponible en téléchargement à cette adresse:

<https://www.nebia.ch/wp-content/uploads/2023/12/LPD-DCD-site-internet-Nebia.pdf>

Nebia · Bienne spectaculaire, Bienne, décembre 2023

La Direction